

Département de Meurthe-et-Moselle



MAIRIE
DE
MINORVILLE
54 385

Tel/Rep : 03.83.23.18.78
mairiedeminorville@ozone.net

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MINORVILLE

Du 6 MAI 2019 à 20h00

Étaient présents : Madame Isabelle Brisson, Messieurs Philippe HENNEBERT, René COLLIGNON, Denis GUILLAUME, Cédric GAUTHIER, Jérôme MACQUIN, Bruno TURRA et Aurélien Ziegler.

Absents : Messieurs : Philippe NICLOUX, Stéphane Schoug .

- Mr le Maire ouvre la séance à 20h10.

- Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, au sein du Conseil Municipal, Monsieur Cédric GAUTHIER a accepté ces fonctions.

- Choix du nom de rue

Une nouvelle maison est construite au lieudit « La Géline », le Conseil Municipal propose de la nommer rue de la Géline.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis favorable.

- Compte-rendu de la visite d'Abies Paysage

L'entreprise Abies Paysage réalise une étude suite à l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur la commune de Minorville et la mise en place d'un plan de gestion différenciée (plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides).

L'objet de cette mission est l'optimisation de la gestion des surfaces à entretenir en maintenant l'effectif et le budget, dans un souci de développement durable et sans avoir recours aux produits phytosanitaires.

Le plan de gestion porte sur les espaces verts de la commune entretenus par l'agent communal.

Le plan de gestion contient un plan de désherbage alternatif.

La première réunion en présence de Messieurs René Collignon, Philippe Hennebert et Christophe Canet (employé municipal) a eu lieu le 23 avril.

Les premiers conseils portent sur le cadencement des tontes et le respect des pollinisateurs.

Cette étude est soutenue par la région GRANDEST et par l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.

La prochaine réunion est prévue le 05 juin à 14 h.

- Aménagement de la RD 100 rue de la Corvée

Philippe Hennebert a fait une présentation exhaustive de l'esquisse du projet et de la réunion avec les habitants

Le Conseil Municipal étudie un phasage des travaux pour mettre le projet en adéquation avec nos ressources, le budget de 250 000 € envisagé au départ est largement dépassé.

Le Conseil Municipal confirme son autorisation au maire pour la recherche de subventions.

- Complémentaire santé solidaire de village.

Nous avons reçu une proposition de la mutuelle ALMUTRA.

Devant le constat du nombre croissant de personnes en situation de précarité, Ma Mutuelle Village favorise l'accès aux soins aux personnes qui ne possèdent pas de complémentaire santé.

Cette proposition concerne les retraités, les inactifs, les chômeurs, les jeunes et étudiants, les auto-entrepreneurs, les intérimaires, les CDD et leurs ayants-droit.

La mutuelle de village est la complémentaire santé qui vient compléter le régime de base de la Sécurité Sociale et optimiser les remboursements de santé.

Le dispositif permet l'accès aux soins avec un tarif unique sans limite d'âge ni questionnaire médical, avec une garantie et un tarif identiques pour tous les adhérents.

L'appui du Conseil Municipal se limite à la validation du dispositif sur le territoire de la commune, une réunion d'information sera organisée par Monsieur Luc Henry chargé du développement commercial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable
par sept voix pour et une contre

- Arrêté ONF relatif à l'encaissement des recettes des ventes de bois

Le Conseil Municipal s'aligne sur la proposition de la COFOR.

Les élus sont très attachés à ce service public et à ses agents de terrain. Pour autant, la proposition de la Direction Générale de l'ONF d'inscrire dans son budget 2019 l'encaissement des ventes de bois des communes, alors même que durant l'examen de cette possibilité la COFOR s'y est toujours opposée.

Un Arrêté Municipal sera pris en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis favorable.

- Arrêté DECI

L'Arrêté Municipal de Défense Contre l'Incendie est obligatoire. Il a pour objet d'identifier les risques sur la commune et de recenser les points d'eau incendie du territoire. Ces points d'alimentation en eau sont mis à disposition des moyens des Services Incendie et de Secours SDIS.

Le maire propose une rédaction conforme au modèle de l'ADM 54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET à l'unanimité un avis favorable.

- Désordre Place Fernand Nédelec

L'entreprise qui a réalisé les travaux, a reçu une mise en demeure de résoudre les dysfonctionnements constatés.

Il a été évoqué à la fin du conseil, la possibilité de donner un chêne ou sa contre-valeur à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h10.